

Délégué à la Protection des Données (DPO) - Certification Privacy & Data Protection Practitioner

La formation « Délégué à la Protection des Données » permet à toute personne en charge de concevoir le projet de mise en conformité au RGPD. Elle a pour objectif le développement et l'implémentation des procédures et des règles dans le but d'être en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données mis en place par l'Union Européenne. La formation permet la mise en œuvre pratique des règles, la gestion et la protection des données personnelles dans une entreprise, comprendre les implications des rôles du responsable du traitement, des sous-traitants et du délégué, le DPIA, les violations de données et les notifications.

Objectifs

- Identifier le rôle, les missions et obligations du délégué (DPO)
- Expliquer le contenu des règles, les procédures sur la législation de la protection des données
- Appliquer les différentes phases du DPMS
- Etablir un plan d'action dans un environnement spécifique
- Analyser les risques
- Identifier les parties prenantes
- Mettre en œuvre le DPIA

Prérequis et nombre minimum 4 et maximum 12 stagiaires

- Avoir des connaissances en langue anglaise
- Avoir suivi la formation et être certifié « Privacy Data & Protection Foundation » d'EXIN.
- Avoir fait et réussi les exercices pratiques de cette formation.
- Le stagiaire doit se munir de sa pièce d'identité pour le passage de l'examen.

Public

- CIL, Directeurs RH, IT, Financier, Juridique, Administratif et toute personne impliquée dans un projet de conception de projets traitant des données à caractère personnel.

Durée (Intégrant 1 pause matin et après-midi et pauses déjeuners), dates et lieux

3 journées : 9h00-17h00 - 21 heures (Travail personnel non inclus) – dates/lieux : <https://www.valnaos.com/>

Moyens : pédagogiques, techniques et encadrement

Projection du cours. La formation est en langue française support et l'examen en langue anglaise (la traduction en langue française est prévue T4 2018). Le cours est théorique à 50% et 50% pratique avec des discussions, partages d'expériences et études de cas. Un accès à notre plateforme permet de télécharger tous les documents utiles à la formation. Prévoir pendant la formation votre smartphone/pc pour vous connecter. L'accès Wifi vous est fourni. Le formateur est un consultant terrain avec plus de 15 ans d'expérience et/ou certifié et accrédité pour délivrer la formation.

Moyens d'évaluation, déroulement de l'examen et validation de la formation

- Préparation à l'examen EXIN avec examen QCM à blanc en Français.
- QCM de 40 questions en langue anglaise
- Obtention du certificat à partir de 26 points. Une attestation de formation est délivrée en fin de formation
- Durée : maximum 90 minutes

Programme

Tout au long de la formation : 3 études de cas de 3 + des quizz soit environ 12 heures de travaux pratiques

Règles de la Protection des Données : Les règles, les procédures en conformité avec la législation, concept de la protection des données dès la conception ou par défaut, les 7 principes, illustration sur comment les principes sont implémentés dès la conception ou par défaut.

Gestion et organisation de la protection des données : application des 5 phases du DPMS : Préparation, organisation, développement et implémentation, gouvernance, évaluation et amélioration. Application de la théorie par un plan d'action pour la sensibilisation à la protection des données : composition du plan d'action dans un environnement spécifique.

Rôles du responsable du traitement, du sous-traitant et DPO : implémentation des rôles du responsable du traitement et du sous-traitant; identifier les responsabilités et expliquer les relations. Identifier le rôle et responsabilités du DPO, ce qui est impératif, expliquer la position du DPO dans sa relation face à la hiérarchie.

DPIA (Data Protection Impact Assessment) : application des critères pour conduire un DPIA, description des objectifs, de la démarche à suivre et des résultats

Violations de données, notification et réponse aux incidents : application des règles RGPD au regard de la violation, évaluation, appliquer les exigences de notification à l'autorité de contrôle, notification du sujet, description des éléments de l'obligation décrite dans le RGPD.

Révisions et passage de l'examen final en fin de formation (voir le déroulement de l'examen)